Comité national du FIPHFP
du 24 juin 2021

Actualités

Le rapprochement de CAP Emploi et de Pôle emploi a un retard de 9 mois lié à la situation sanitaire.

Le film « Hymne à l'inclusion » raconte l'intégration de quatre adultes autistes dans le monde professionnel. Ce film, produit par l'association Prisme Autisme, permet de comprendre comment certaines entreprises ont progressivement façonné et développé leur modèle inclusif et en ont tiré tous les bienfaits.

Le comité national du 8 juin dernier a acté les travaux pour l'accessibilité numérique, un groupe de travail sera mis en place à la rentrée.

La CFDT salue la circulaire du 21 mai 2021 demandant aux ministères l'embauche de 15000 apprentis dont 900 apprentis en situation de handicap.

Convention multipartite

L'avenant a pour objet, d'une part de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 novembre 2022 entre l'État, Pôle emploi, l'Agefiph, le FIPHFP, la CNSA, Régions de France, la CNAM, la CCMSA, Chéops et l'UNML, et d'autre part, de modifier son préambule ainsi que la liste des signataires de la convention afin de prendre en compte la suppression du Régime Social des Indépendants (RSI).

Budget rectificatif 2021

Le projet **« Refonte du site du FIPHFP »** (270 K€) inscrit dans le plan d'actions 2021 est désormais engagé. Une phase d'audit du site existant a permis d'identifier les axes de progrès. Une enquête auprès des usagers a également été lancée.

La CFDT appelle à la vigilance sur l'accessibilité du site qui se doit d'être exemplaire.

344 contrôles ont été effectués (objectif de 800 contrôles à terme) :

- 10 conformes, 211 avec incidence financière (16,3 M€), 100 sans incidence financière, 23 remboursements (343 K€).

Conventions avec les employeurs :

- (14,7 M€) dont 9 primo-conventions (5 FPE, 9 FPH,19 FPT).

Conventions de partenariat :

- AGEFIPH (19,5 M€), Pôle Emploi (17,5 M€), EHESP (4 K€), FAGERH (1,5 K€).

Prévisions :

Les dépenses s'élèvent à 140,7 M€ répartis comme suit :

- 940 872 € de personnel ;
- 22,12 M€ de fonctionnement.

Une répartition des besoins en personnel ajustée dans le respect de la trajectoire financière de la COG (+10,72 M€)

- 117,68 M€ d'intervention ;
- 120 M€ de recettes et 20,7 M€ de déficit budgétaire.

Audition des Référents Handicap Mutualisés (RHM) dans l'objectif de développer le dispositif de conventionnement dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH)

La FPH sous utilise les moyens du FIPHFP, il s'agit d'en identifier les raisons.

Les établissements hospitaliers souhaitent travailler davantage sur la mobilité que sur des aides financières du FIPHF.

Les services RH et de soins doivent être plus sensibilisés, les services RH sont parfois très insuffisants dans les petits établissements. Un kit de sensibilisation devrait être mis en place.

Le dispositif de conventionnement est connu de 78% des établissements, qui l'utilise surtout pour l'appui financier et pour ne plus avoir recours à la saisie de l'aide sur la plateforme.

Le conventionnement permet le cadrage d'une politique d'établissement plus inclusive avec des objectifs à atteindre mais, du fait de la lourdeur administrative de son suivi (le bilan, les indicateurs), il n'est pas adapté aux petits établissements.

Les petites structures ont besoin de soutien pour mieux accompagner les agents en situation de handicap et se saisir des moyens du FIPHFP.

Des référents « handicap » mutualisés existent dans 6 régions, il en faudrait dans toutes les régions.

> La CFDT rejoint le constat du déficit de la médecine du travail, le manque de formation des référents et insiste sur la nécessité d'élaborer un guide pratique pour accompagner les personnes en situation de handicap.

Pour rappel, des audiences, par des membres du FIPHFP, des universités sur le contenu des diplômes universitaires « Référents handicap dans le secteur public » sont en cours.

Renouvellement de la convention avec la caisse des dépôts 2021-2023

Le FIPHFP est sollicité par la CDC à hauteur de 800 K€ (48 % du projet). Pour l'apprentissage, la CDC n'a pas atteint au titre de la précédente convention ses objectifs et devrait porter ses efforts sur cette thématique ainsi que sur la faible variation de son taux d'emploi sur plusieurs années (6,02 %).

La CDC affiche son objectif de recruter 20 nouveaux personnels en situation de handicap par an, accueillir au minimum 10 apprentis en situation de handicap par an et pérenniser au moins 3 apprentis en situation de handicap par an.

> La CFDT salue la décision de la CDC de mettre à disposition 3 ETP à 100% sur le handicap, une meilleure prise en compte du handicap invisible, le tutorat des apprentis par les séniors et l'attention au déroulement de carrière. Toutefois, l'emploi accompagné doit être développé.

La commission des interventions du FIPHFP a estimé que le projet de convention avec le ministère de la justice n'était pas suffisamment abouti (notamment sur les objectifs de recrutement) pour être présenté au comité national. Le ministère devra l'améliorer avant une nouvelle présentation.

Propositions pour l'évolution du catalogue des interventions dans un but de simplification et d'harmonisation avec l'AGEFIPH

- Suppression de l'exigence de la PCH (moratoire jusqu'au 31 décembre 2022).
- Ne pas demander une préconisation de la médecine professionnelle pour les dispositifs médicaux.
- Ne plus demander obligatoirement une étude de poste pour les aménagements de plus de 7 500 €.
- Étendre le champ du dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap aux agents en restriction d'aptitude à titre expérimental.
- Fusionner les 2 aides prime d'insertion apprentissage et la prime d'insertion (CUI-CAE-PEC, Emploi d'avenir) en une seule aide au recrutement durable.
- Fusionner les 3 aides (formation des collaborateurs en charge de l'accompagnement des PSH, formation à l'accessibilité numérique, formation à la fonction de tuteur) en une aide à la formation des acteurs internes de la politique handicap d'un montant de 4 000 euros par an pour une durée maximale de 3 ans.
- Créer une aide au parcours vers l'emploi regroupant l'aide au déménagement et l'aide financière à l'apprenti d'un montant de 500 euros.
- Simplifier la règle de calcul pour les solutions de transports internes.
- Simplifier la règle de plafonnement des dépenses de communication/ sensibilisation.
- Préciser la distinction entre compensation et aménagement organisationnel dans le cadre de l'auxiliaire de vie professionnelle.
- Reconnaître le caractère singulier du tutorat d'accompagnement d'une PSH et plafonner le montant.
- Remplacer le double plafond (500€/J et 10 J) par un plafond de 5 000€ pour la formation destinée à compenser le handicap.
- Préciser le contenu de l'accompagnement socio-pédagogique.
- Proposer la suppression de l'aide Chèques emploi service, chèque vacances.

Les 6 premières propositions ont reçu un avis consensuel en commission, elles seront soumises au vote d'un prochain comité national, les autres devront être rediscutées.

Emploi accompagné

Le FIPHFP rappelle le cadre règlementaire de cette politique publique (article 52 de la Loi travail d'août 2016). Financée pour 7 millions en 2017, dont 0,5 millions pour le FIPHFP, elle est passée à plus de 32 millions en 2021, dont 1,6 millions pour le FIPHFP, 22 millions pour l'Etat et le solde pour l'Agefiph. La Fonction publique représente environ 8 % des personnes concernées tout en progressant régulièrement.

Comité des usagers

Un comité comprenant des personnes en situation de handicap et des référents handicap sera mis en place en septembre 2021.

Ce comité pourra travailler sur un état des lieux des mesures adoptées depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, la convergence des offres entre l'Agefiph et le FIPHFP, les délais, réels et ressentis, d'attente des compensations par les usagers, au regard de récents constats posés par le Défenseur des droits.

Bilan 2020 de la convention de partenariat avec la FHF

L'aide à la déclaration doit privilégier les petites structures, plutôt que les grandes, d'une part, et s'appuyer sur une meilleure coordination entre contrôle et déclaration d'autre part.

> La CFDT souhaite une meilleure participation des employeurs de la Fonction publique hospitalière dans les instances du FIPHFP et une plus grande implication de la FHF pour inciter à mettre en place des référents handicaps dans les établissements hospitaliers.

Convention avec la CHAIRE UPEC de Créteil 2021-2024

Le catalogue des interventions du FIPHFP permet de financer jusqu'à 10 000 € par an les formations qualifiantes et diplômantes des agents accompagnant des personnes en situation de handicap, y compris la formation de référents des trois Fonctions publiques, en dehors du cadre conventionnel, qu'ils soient ou non en situation de handicap.

Dans la perspective de consolider ses partenariats avec l'UPEC sur le volet du handicap, le FIPHFP a décidé de soutenir la Chaire « Handicap, Emploi et santé au travail » pour les problématiques liées à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Le comité national décide de financer, pour un montant de 30 000 €, les actions menées par l'UPEC et la Fondation UPEC.

Rapport annuel 2020

Le rapport annuel est approuvé et sera présenté au Conseil commun de la Fonction Publique.

5,58 % taux d'emploi direct dans la Fonction publique, 32 229 recrutements réalisés et 14 026 maintiens dans l'emploi.

Nouveau système d'information FIPHFP

Un projet de 20 mois débuté en janvier 2021 avec une équipe projet en mode AGILE, pour outiller le processus des aides (plateformes et conventions) sous la forme de plusieurs services à destination des employeurs et des gestionnaires.

Handicap invisible

Un groupe de travail chargé de réfléchir aux modalités de mise en œuvre des préconisations du GT3 est mis en place.

> La CFDT incite à mieux communiquer les possibilités offertes pour l'accompagnement suite à la survenue d'un handicap et rappelle le décret qui permet d'accompagner les agents publics en risque d'inaptitude par les structures de réadaptation professionnelle.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042393632

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033893576?r=II5KHSdqxf